Image not found or type unknown

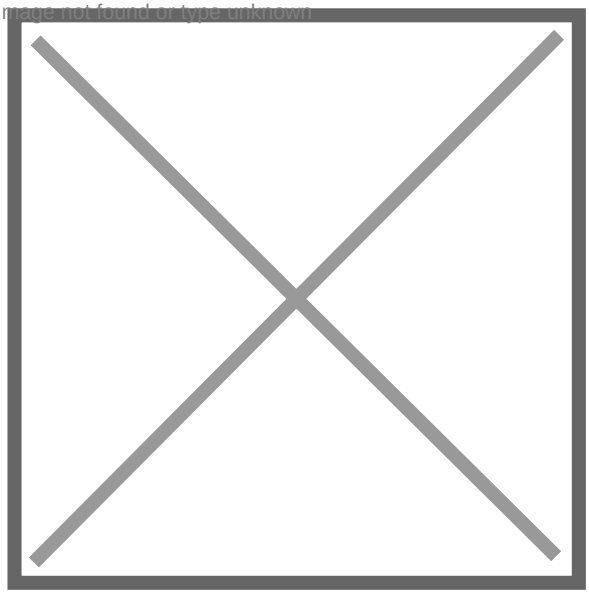

Divorce avec une etrangere

Par **patrice**, le **12/02/2012** à **12:26**

Bonjour,
Bonjour,

Nous sommes sur le point de me separer avec ma femme qui est etrangere (malaisie);on s'est marie en France en 2005 et a eu un titre de sejour de 10 ans en 2009;n'a pas demande de nationalite francaise.Nous vivons maintenant en Thailande et n'avons plus de lien avec la France mais maries en France.Dois-je faire une demarche particuliere pour divorcer ou attendre simplement le terme de son titre de sejour et de toute facon ne sera pas renouvelle? ou alors dois je signaler a la prefecture au service immigration ou autre de ma separation avec une etrangere pour ma propre securite et qui se feront un plaisir d'annuler le mariage? Quels sont mes risques,droits et devoirs dans cette situation.
Derniere chose ,la plus dure pour moi,nous avons eu une fille nee en France,mais je laisserai la garde car ingerable pour moi malheureusement.
Je reste a votre disposition pour d'eventuelles precisions.

merci par avance.

Respectueusement.

Patrice

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **13:37**

bjr,

vous devez demander le divorce dans le pays ou vous vivez et vous demandez ensuite sa transcription sur l'état civil français.
vous pouvez demander des renseignements auprès du consulat de France le plus proche.
cdt

Par **patrice**, le **12/02/2012** à **13:50**

merci pour votre reponse.donc laisser mourir le droit du sejour de ma femme(voire laisser mourir ce statut de mariage) jusqu'a la fin n'est pas une bonne idee?meme si elle ne reviendra plus en france?

merci

Par **amajuris**, le **12/02/2012** à **14:10**

bjr,
il faut savoir ce que vous voulez.
soit vous divorcez avec ses conséquences,
soit vous restez dans la situation actuelle.
votre mariage ne sera pas annulé surtout si vous avez un enfant commun.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés